



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Le 7 août 2009

Madame Yolande James
Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
Cabinet de la ministre
Édifce Gérald-Godin
360, rue McGill, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

**Objet : Commentaires sur le Programme de l'expérience québécoise pour la
sélection des ressortissants étrangers**

Madame la Ministre,

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain vous fait part de ses commentaires au sujet des modifications aux programmes d'immigration annoncées en juin dernier par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Nous comprenons que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) vise à accélérer l'obtention de la résidence permanente pour les étudiants étrangers qui ont complété une formation secondaire professionnelle, collégiale technique ou universitaire dans un établissement d'enseignement québécois, de même que pour les travailleurs temporaires spécialisés qui ont travaillé au Québec pendant une période totalisant 12 mois au cours des 24 derniers mois. Nous comprenons également que dans ces deux cas, les candidats devront démontrer une connaissance intermédiaire du français pour obtenir le Certificat de sélection du Québec (CSQ) leur permettant de s'établir ici de manière permanente.

Nous sommes heureux de vous informer que la Chambre accueille très favorablement cette initiative. Nous considérons qu'il est absolument essentiel, pour l'avenir économique de la métropole et du Québec, de faciliter l'accès à la résidence permanente de ces étudiants étrangers de même qu'aux travailleurs temporaires spécialisés qui ont déjà démontré un intérêt pour le Québec.

Toutefois, dans le contexte où le Québec doit attirer davantage de talents – notamment les meilleurs –, dans une conjoncture de concurrence nord-américaine féroce, la Chambre s'interroge sur la pertinence d'imposer un critère de sélection définitif basé sur une connaissance intermédiaire du français.

De fait, la Chambre est d'avis qu'il nous faut tout mettre en œuvre pour que le Québec et sa métropole soient perçus comme des lieux ouverts où les talents de haut niveau sont accueillis avec enthousiasme et avec le minimum d'entraves. Nous estimons que les étudiants et les travailleurs spécialisés étrangers, qui ont souvent l'embarras du choix, ne doivent pas être gênés par cette obligation linguistique à une étape cruciale de leur parcours professionnel. Nous préconisons une approche beaucoup plus proactive qui consisterait à leur offrir, notamment en amont, des cours fortement subventionnés qui faciliteraient leur apprentissage du français.

Mise en contexte de la position de la Chambre

Selon l'information disponible, d'ici quelques années, la croissance nette de la main-d'œuvre sera entièrement attribuable à l'immigration : l'attraction et la rétention des talents étrangers sont donc primordiales pour l'avenir du Québec et de sa métropole.

D'ailleurs, depuis la publication de son *Bulletin de santé* de 2005, consacré à l'attraction, la formation et la rétention des talents, la Chambre insiste sur l'adoption de mesures permettant d'attirer et de retenir à Montréal un plus grand nombre de talents étrangers.

Les constats de cette étude démontraient en effet que, malgré sa qualité de vie enviable, Montréal ne réussit pas à accueillir autant d'immigrants diplômés qu'une ville de sa taille et de son envergure devrait normalement le faire. Alors que quelque 15 000 étudiants étrangers choisissent de poursuivre leur scolarité universitaire dans la métropole, une trop grande proportion quitte le Québec aussitôt le diplôme en poche. Pourtant, au cours de leurs études, ces étudiants internationaux ont eu l'occasion de se familiariser avec la société québécoise, tout en se créant un réseau social. Nul doute que ces diplômés constituent un groupe qui possède tous les atouts pour accéder rapidement au marché du travail, tout en évitant les problèmes de reconnaissance de diplômes auxquels doivent faire face de nombreux immigrants.

La voie rapide pour les meilleurs talents : une mesure nécessaire

Les changements proposés par le MICC rencontrent de manière concrète les besoins de main-d'œuvre qualifiée du Québec, tout en contribuant au redressement de notre situation démographique. Nous croyons que si elle est bien mise en œuvre, la voie rapide suggérée augmentera significativement le nombre d'immigrants de haut niveau reçus au Québec.

En octroyant un Certificat de sélection du Québec à tout étudiant étranger diplômé d'un établissement d'enseignement québécois et aux travailleurs temporaires spécialisés, le MICC reconnaît la valeur de l'expérience québécoise de ces candidats et allège grandement leur processus de sélection.

Cette mesure est d'autant plus significative dans le contexte économique actuel que les individus talentueux sont extrêmement mobiles et que les métropoles nord-américaines font face à une vive concurrence pour les attirer et les retenir. L'approche préconisée se veut réellement proactive.

Pour cette raison, la Chambre se réjouit de l'intention du MICC de faire la promotion active du PEQ.

La francisation : en faire une valeur ajoutée plutôt qu'un obstacle

Bien que la Chambre souscrive aux efforts de préservation de la langue française au Québec, nous remettons en question la pertinence d'exiger une connaissance intermédiaire du français pour ces talents stratégiques qui choisissent de demeurer au Québec après une expérience de travail ou d'apprentissage.

Une telle mesure, si elle est réellement exigeante, pourrait priver le Québec de talents bien formés et reconnus, déjà au fait de la société québécoise et désireux d'y rester. Il est possible que de tels talents aient été peu exposés directement au français durant leur séjour. Cela ne constitue pas à notre avis une raison suffisante pour les écarter du processus de sélection accélérée.

Nous considérons que la culture québécoise et le français constituent en soi des éléments de fierté et une force puissante d'intégration des immigrants et de leurs enfants. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en imposer davantage à ceux qui ont déjà choisi d'étudier au Québec ou d'y travailler et qui, par la suite, expriment le désir d'y demeurer.

Nous estimons plutôt que des mesures devraient être mises en place, en amont notamment, pour favoriser l'apprentissage du français des immigrants potentiels. C'est pourquoi nous recommandons fortement au MICC de soutenir l'amélioration de l'offre de service en matière de francisation en facilitant, par exemple, l'accès à des cours de français sur les campus ou à proximité des lieux de travail.

De cette manière, nous nous assurerons que les immigrants potentiels auront à leur disposition les ressources nécessaires pour développer leurs connaissances de la langue française, sans mettre en péril leur choix de s'installer ici.

L'apport de la Chambre en matière d'immigration

Bien qu'il soit nécessaire d'augmenter le taux d'immigration au Québec, la Chambre reconnaît que d'importants défis demeurent à relever en matière d'intégration des immigrants. C'est pourquoi il nous apparaît primordial que la hausse de ces taux soit soutenue par une augmentation générale des ressources nécessaires à l'accompagnement des nouveaux arrivants.

À ce chapitre, la Chambre est fière de collaborer avec le MICC pour offrir une expérience de stages exploratoires de courte durée à des immigrants qualifiés dans le cadre du programme *Cap sur le monde*. Il ne fait aucun doute que ce programme triennal s'inscrit dans une volonté collective d'intégrer le talent au marché de l'emploi, et ce, de façon durable et efficace. La Chambre collabore également avec le Ministère dans le cadre du programme *Francisation en entreprise*, par lequel nous sensibilisons et accompagnons les entrepreneurs afin qu'ils bénéficient de cours de français gratuits pour leurs employés sur le lieu de travail. Ces programmes s'inscrivent dans une volonté commune d'intégrer le talent étranger au marché de l'emploi de façon durable et efficace.

Conclusion

En conclusion, la Chambre tient à saluer les efforts du MICC pour accélérer l'obtention de la résidence permanente aux étudiants étrangers et aux travailleurs temporaires spécialisés. Les changements proposés sont majeurs et nécessaires. Nous remettons cependant en question le critère de la connaissance intermédiaire du français. Nous sommes particulièrement sensibles à l'importance et au défi que représente l'immigration au Québec et, dans cette

optique, nous réitérons notre disponibilité à explorer les moyens par lesquels la Chambre et la communauté montréalaise des affaires pourraient contribuer davantage, et de façon tangible, à relever cet important défi.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

Michel Leblanc